

## Edito

La fédération CGT des sociétés d'études a entamé avec l'ensemble de ses militants dans les instituts de sondage une campagne sans précédent contre la précarité dont sont victimes les enquêteurs.

Cette campagne que nous savons de longues haleines va voir se multiplier de nombreuses actions dont nous rendrons compte dans notre journal et sur notre site internet.

La mise au chômage de près de deux cents enquêteurs dans une filiale de la SOFRES n'a que renforcé notre détermination dans ce combat. Et ce n'est pas le fait que certaines organisations telles FO et SUD tentent de négocier avec le patronat quelques euros pour des départs sans bruit qui pourra altérer en quoique ce soit notre conviction. La dignité et le respect des salarié-es ne s'achètent pas. Il n'est pas question pour nous de collaborer avec ce patronat réactionnaire. Nous avons à organiser la lutte pour la satisfaction des revendications des salarié-e-s à savoir un vrai CDI avec un vrai salaire. En fait, un statut qui permette à chacun de vivre dignement.

Pour nous, « LA PRECARITE NE SE NEGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT ».

C'est aussi, dans ce cadre que nous nous inviterons dans la campagne électorale avec nos revendications sur le sujet. Nous interpellons ainsi l'ensemble des candidats à la présidence de la République et leur demanderons un engagement quant à la « CDIisation » des enquêteurs. Et ils pourront compter sur nous pour que nous popularisions leurs réponses.

Que ce soit clair, nous ne lâcherons rien !



## Sommaire

Infos pratiques / chiffres clés ..... p. 2

### Congrès fédéral :

Extrait du rapport financier ..... 12 pages

### Dans nos branches :

Comptabilité des syndicats. .... p. 3

Compte-rendu des Bureaux d'Etudes ..... p. 4

### Publicité

CREPA ..... p. 4

# Infos pratiques

## Chiffres clés

### Le principe « A travail égal, salaire égal »

L'égalité salariale s'applique aux salarié-es exerçant un travail de valeur égale et placé-e-s dans une situation identique. Les éléments invoqués pour une différence de traitement doivent être objectifs et pertinents.

La loi y fait référence dans son article L2261-22 du Code du Travail. La jurisprudence la complète utilement [Cass. Soc. 29 octobre 1996 - n° 92-43680].

La règle « à travail égal, salaire égal » concerne toute forme de rémunération et se conjugue avec une certaine forme de transparence [Cass. Soc. 27 mars 2007 - n°05-42587].

Les travaux de valeur égale sont ceux qui exigent des salarié-e-s un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise ... [Article L3221-4 du Code du Travail].

C'est le contenu du poste du point de vue de la technicité, fonction, tâches, charges de travail et responsabilité qui est déterminant.

Le principe d'égalité salariale peut s'appliquer à des salarié-e-s ayant des fonctions différentes mais d'importance comparable.

La notion de « situation identique » est elle-même problématique. Les éléments tels que l'expérience, les parcours professionnels, la qualité du travail fourni, les statuts juridiques différents (CDI/ CDD ...), des conditions particulières de recrutement, des lieux de travail distincts, sont souvent évoqués. Pour autant, il faut qu'il existe un véritable lien entre ces éléments et la différence de traitement observée.

De même les critères tels que les responsabilités, l'expérience, l'ancienneté, la qualité du travail sont souvent retenus pour justifier les différences de salaire. Reste que l'employeur doit en apporter la preuve.

Comparer deux rémunérations est complexe. Et il n'existe, à ce jour, aucune méthode applicable à tous. D'ailleurs, les nombreux attendus de Cours de Cassation en attestent. Et ceux d'autant qu'aujourd'hui l'employeur n'hésite pas à utiliser la « spécificité » du parcours professionnel du salarié en s'appuyant notamment sur l'ANI relatif à la formation professionnelle et plus particulièrement, la sécurisation des parcours professionnels.

### SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011  
mensuel 151,67 heures  
1 365,00 € brut (9,00 €/h.)

### Plafond de la Sécurité sociale

au 1<sup>er</sup> janvier 2011  
2 946 €

### Indice des prix INSEE 2009

- 0.3 % en un an

### CCN

#### bureaux d'études

(au 1<sup>er</sup> décembre 2010)  
Valeur du point  
IC : 19,42 €  
ETAM : Valeur du point : 2.77  
Partie fixe : 781,90 €

#### Prestataires de services

(au 1<sup>er</sup> juillet 2008).  
Valeur du point : 3,17 €

#### Experts Automobiles

(au 1<sup>er</sup> janvier 2011).  
Valeur fixe : 135  
Valeur du point de base :  
1 294,90 €

#### Experts comptables

(au 1<sup>er</sup> septembre 2010)  
valeur de base : 98 €  
Valeur hiérarchique : 61 €

#### Avocats

(au 1<sup>er</sup> janvier 2010)  
Valeur du point : pour 35 h  
Coef. 207 : 1 366,00 €  
Coef. 215 : 1 407,00 €  
Coef. 225 : 1 438,00 €  
**Avocats à la Cour de Cassation**  
(au 1<sup>er</sup> janvier 2011)  
Valeur du point 14,45 €

#### Huissiers

(au 1<sup>er</sup> janvier 2010).  
Valeur de référence : 5,20 € pour  
les 262 premiers points.  
Valeur complémentaire : 5,14 €  
pour ce qui dépasse les 262 premiers points.

#### Greffes des tribunaux de commerce

(au 1<sup>er</sup> avril 2009)  
Valeur du point : 4,55 €

#### Notariat

(au 1<sup>er</sup> mars 2011).  
Valeur du point : 12,62 € (pour 35 heures)

#### Avoués

(au 1<sup>er</sup> janvier 2011).  
Valeur du point : 13,79 €

#### Commisaires Priseurs

(au 1<sup>er</sup> janvier 2011).  
Valeur du point : 8,42 €





**9<sup>ème</sup> congrès**

**de la Fédération des Sociétés d'Etudes**

# ***Rapport financier***

---

***du 26 au 30 septembre 2011***

***La Napoule***



**Combatifs et revendicatifs,  
construisons **la CGT** pour gagner !**

**Bulletin N°5**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

# Préambule

Un congrès de la CGT, et ce à quelque niveau que ce soit est un élément majeur de la vie et de l'activité syndicale. C'est le moment où tous ensemble nous allons élaborer notre stratégie pour les quatre prochaines années, une stratégie qui heurte frontalement celle du capital.

Et c'est dans cette confrontation que nous avons à travailler, Fédération et syndicats sur nos orientations et nos revendications.

D'où l'importance de cette semaine et la nécessité que chacune et chacun y soit dûment mandaté-e par leurs syndicats, c'est-à-dire l'ensemble de leurs syndiqué-e-s.

La réussite de ce congrès dépend de chacun de nous au regard des enjeux qui se posent aujourd'hui, enjeux sur l'emploi, les salaires, la protection sociale, les salaires... Et répondre à ceux-ci, c'est être en capacité de construire partout dans les entreprises le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications des salarié-e-s.

La tâche est ardue. Mais les luttes de ces dernières années dans de nombreuses entreprises de nos secteurs sont autant d'éléments de confiance. Ils s'ajoutent à la croissance de notre implantation tant en base qu'en nombre de syndiqué-e-s et à nos scores aux élections professionnelles. Aussi, parce que déterminé-e-s dans les luttes et confiants dans nos orientations, nous saurons continuer à être incontournables au sein de la CGT mais aussi et surtout dans les mouvements sociaux.

# Proposition de règlement intérieur du 9<sup>ème</sup> congrès

*soumis au vote du congrès*

## POURQUOI CE REGLEMENT ?

C'est parce que nous représentons dans ce congrès des milliers de syndiqué-e-s et des centaines de milliers de salarié-e-s que notre responsabilité est engagée. Et cet engagement n'est pas mineur au regard des enjeux et des attentes des salarié-e-s. De ce constat, il apparaît plus qu'opportun d'établir des règles de vie partagées dans lesquelles notre démarche syndicale puisse se déployer en toute sérénité.

De ce point de vue, notre congrès, le congrès de tous nos syndicats, de tous nos syndiqué-e-s, doit être une référence dans l'expression de la démocratie syndicale, celle qui ne troque pas le débat poussé jusqu'au bout contre la dictature du chiffre.

Notre objectif, au travers de ce règlement est de permettre la plus large expression de tous les échanges et les débats que nous aurons ensemble durant cinq jours. Faciliter l'échange d'opinions et de propositions dans un climat de camaraderie sur les bilans, les textes d'orientations, et la direction fédérale, telle est la raison d'être de ce règlement intérieur.

## MANDATEMENT

Il s'est fait à partir des cotisations payées via COGETISE et COGITIEL. La répartition des mandats entre délégué-e-s aura été faite par le syndicat au cours d'une réunion avec ses syndiqué-e-s. Cette répartition devra être communiquée au secrétariat de la Fédération **au plus tard le lundi 26 septembre 2011 à 18h.**

## ORGANISATION DES DEBATS ET TEMPS DE PAROLE

Lors des débats, les délégué-e-s auront SIX minutes pour intervenir. Il s'agit par cette mesure de permettre à chacune et chacun d'exprimer l'opinion de son syndicat. Pour chaque intervention, un résumé sera demandé pour publication ultérieure.

## CANDIDATURES CE ET CFC

Les candidatures à la CE et à la CFC doivent être déposées à la Fédération avant le 15 juillet 2011.

Elles sont l'expression de décision de syndicat d'entreprise. Aussi aucune candidature ne pourra être déposée après cette date à fortiori pendant le déroulement du congrès.

## ORGANISATION DES VOTES

Les votes sont l'expression majoritaire des syndiqué-e-s. Les délégué-e-s au congrès sont souverains sur la base du mandat du syndicat qui leur a été confié.

### ➤ **Modalités de vote**

- 1) Vote par les délégué-e-s au congrès à main levée pour ce règlement, le bureau du congrès et la présidence.
- 2) Vote par mandat sur le bilan d'activité, le bilan financier, les orientations et les membres de la CE et CFC.

### ➤ **Résultat des votes**

- 1) Nombre de voix portées par les délégué-e-s.
- 2) Nombre de bulletins blancs ou nuls.
- 3) Nombres de voix exprimées.
- 4) Nombre d'abstention.
- 5) Nombre de voix POUR et CONTRE.
- 6) Résultat du vote : ratio POUR/CONTRE.

## LISTE ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

### ➤ **Commission des mandats :**

Elle sera composée au moins de 4 camarades : 2 de la CE sortante et 2 parmi les délégué-e-s au congrès. Il s'agira de valider le nombre de voix représentées par les syndicats présents.

### ➤ **Commission des candidatures :**

Elle sera composée au moins de 4 camarades : 2 de la CE sortante et 2 parmi les délégué-e-s au congrès. Il s'agira de travailler à l'élaboration d'une CE efficace et combative.

### ➤ **Commission des statuts, textes d'orientations :**

Elle sera composée au moins de 4 camarades : 2 de la CE sortante et 2 parmi les délégué-e-s au congrès. Il s'agira de présenter les amendements retenus et mis en débat.

# BILAN FINANCIER

## *Une Fédération à l'offensive*

### 1) REMARQUES PRELIMINAIRES

La nouvelle configuration dans laquelle la Fédération présente ses comptes nous oblige à quelques remarques pour une meilleure compréhension de ceux-ci.

➤ La loi du 20 août 2008 sur la démocratie sociale nous impose la désignation d'un commissaire au compte et d'un suppléant pour les comptes de 2010. C'est dans ce cadre que nous avons pris un expert-comptable. Mais afin de ne pas être trop bousculé, celui-ci est intervenu pour les comptes 2009. Cela nous a permis de lisser dans le temps la modification de notre comptabilité.

➤ En effet, les nouvelles obligations comptables nous imposent une comptabilité d'engagement en lieu et place de la comptabilité de trésorerie que nous avons auparavant. Ainsi les années 2007 et 2008 sont présentées eu égard à une comptabilité de trésorerie, l'année 2009 est une année de transition et l'année 2010 est celle de la comptabilité d'engagement.

➤ Dans ce cadre la comptabilité de l'année 2009 a été visée par un expert-comptable. Pour 2010, les comptes ont été arrêtés le 5 mai 2011 sous le contrôle de l'expert-comptable et devrait être approuvés par le commissaire au compte lors de la Commission Exécutive du 21 juin 2011. Ces comptes devront donc être certifiés. En tout état de cause, ces différents types de comptabilités restent un obstacle à une lisibilité cohérente sur les 4 années passées. Ce ne sera plus le cas par la suite.

➤ Autres conséquences de la mise en place de cette comptabilité, sont les nouvelles imputations comptables telles la gestion des stocks, les amortissements, les provisions et les changements d'imputation de certains postes. De ce point de vue, les comptes 2010 marquent la rupture avec les années antérieures.

Aussi le bilan financier fera apparaître des comptes de gestion pour les quatre années et les bilans pour les deux dernières années.

### 2) UNE FEDERATION A L'OFFENSIVE

Nous affichons une progression de plus de 10% par an en moyenne sur ces quatre années. Et nous ne raisonnons pas en termes d'adhésions mais en nombre de syndiqué-e-s pour cette dernière mandature. Cette progression est liée à la fois à une activité dynamique ancrée sur le terrain et au fait que la Fédération et les champs qu'elle recouvre est incontournable du point de vue de la structuration de la CGT. Elle est le résultat du développement d'une meilleure vie syndicale dans les syndicats.

Cette activité syndicale en essor dans nos syndicats s'est articulée autour d'un nombre toujours plus important de camarades, qui ont permis de développer et d'amplifier une politique revendicative et une réelle vie syndicale.

Nous devons par conséquent continuer et intensifier notre démarche pour tendre le plus rapidement possible au 5 000 adhérents. Durant ces quatre années, nous avons amplifié notre activité revendicative en tenant compte de nos ressources. Et nous pouvons dire que nous avons été utiles à nos bases syndicales, en produisant des argumentaires et en multipliant les journées d'études. Nos formations syndicales ont aidé nos syndiqué-e-s, nos syndicats à mieux travailler les questions revendicatives. Notre site internet est revu. Un accès plus convivial était nécessaire au regard des remarques de nos syndiqué-e-s. C'est l'utilisation au quotidien et l'écoute des critiques positives qui ont amené la Fédération à s'orienter vers la mise en place d'un nouveau site. La communication reste pour nous un outil indispensable pour le salariat de nos professions.

Soulignons la pertinence de ce bilan où nous avons pu développer notre politique revendicative. Dans le cadre d'un bilan financier maîtrisé, nous avons su former, impulser et coordonner. Le mérite en revient au bureau fédéral et à notre Commission Exécutive Fédérale. Un bilan sain, en adéquation avec nos orientations et à notre démarche revendicative pour une CGT de masse et de classe dans laquelle notre Fédération est un des éléments structurant incontournables, c'est la route que nous vous proposons de poursuivre. C'est pourquoi nous saurons sans nul doute atteindre, voire dépasser la barre des 5 000 adhérents.

## COMPTE DE GESTION 2007

<b>GESTION AU 31/12/2007</b>	
<b>RECETTES</b>	
Cotisations	<b>246 458,32</b>
Autres recettes	<b>406 064,73</b>
- dont paritarisme formation	264 388,81
- dont paritarisme de branche	51 817,40
- dont recettes avocat	12 364,20
- dont publicité	54 994,47
Produits exceptionnels	<b>60 381,05</b>
- dont pdts financiers	3 003,80
- dont dons	4 079,00
- dont pdts gestion courante	53 298,25
<b>TOTAL</b>	<b>712 904,10</b>
<b>DEPENSES</b>	
Appointements et charges	<b>188 293,87</b>
Communications, publications et subventions	<b>35 733,91</b>
Réunions et déplacements	<b>162 040,65</b>
Gestion générale	<b>72 744,42</b>
Gestion complexe	<b>25 148,00</b>
Procédures juridiques	<b>41 007,43</b>
Reversements aux structures	<b>104 429,34</b>
Amortissements	<b>3 193,60</b>
Charges financières et exceptionnelles	<b>26 410,11</b>
- dont frais bancaires	1 599,38
<b>TOTAL</b>	<b>659 001,33</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2007</b>	<b>53 902,77</b>

Le niveau des « *Cotisations* » est sensiblement le même qu'en 2006 et ce alors même que nous progressons en terme d'adhérents. La question salariale est au cœur de cette absence d'augmentation de nos ressources.

Les « *Autres recettes* » augmentent de 30% du fait de la hausse importante des prestations publicitaires. C'est la conséquence de la tenue de notre congrès. Dans une moindre mesure, le « *paritarisme formation* » et « *de branche* » a augmenté. Il est dû à l'augmentation de la masse salariale relative à des embauches dans certaines branches. Les « *produits exceptionnels* » ont explosé du fait de la revente de notre matériel de reprographie.

Le total des dépenses augmente d'un peu plus de 30%, situation liée au VIII congrès de la Fédération et à l'achat des nouveaux locaux. Les « *Cotisations* » représentent plus de 60% de nos recettes sans les « *produits exceptionnels* ».

Les « *Réunions et déplacements* » représentent 25% de nos dépenses et si l'on ajoute les « *Communications* », c'est 30% des dépenses.

**Nous terminons l'année avec un résultat positif de 53902,77€.**

## COMPTE DE GESTION 2008

Les « *Cotisations* » augmentent de près de 26%. Il y a eu un certain rattrapage par rapport à 2007. Les « *Autres recettes* », quant à elles, baissent sensiblement. Cette baisse est essentiellement due aux recettes publicitaires qui ont été divisées par plus de 6.

Les « *Produits exceptionnels* » tendent à revenir à un niveau normal du fait d'absence d'achat immobilier. Les « *Cotisations* » représentent 88% des recettes sans les « *Produits exceptionnels* ».

Les « *Appointements et les charges* » connaissent une baisse sensible due au départ d'un salarié. Les postes « *Communications* » et « *Réunions et déplacements* » connaissent eux aussi une baisse importante. En réalité, cette baisse correspond à une activité normale, c'est-à-dire une période sans congrès.

**Nous terminons l'année avec un résultat positif de 120 413,50€. Ce chiffre démontre la maîtrise du bureau et de la Commission Exécutive Fédérale des différents budgets.**

<b>GESTION AU 31/12/2008</b>	
<b>RECETTES</b>	
Cotisations	<b>309 847,83</b>
Autres recettes	<b>352 149,68</b>
- dont paritarisme formation	289 449,85
- dont paritarisme de branche	44 227,40
- dont recettes avocat	2 239,79
- dont publicité	7 904,64
Produits exceptionnels	<b>21 119,37</b>
- dont pdts financiers	11 358,48
<b>TOTAL</b>	<b>683 116,88</b>
<b>DEPENSES</b>	
Appointements et charges	<b>168 082,39</b>
Communications, publications et subventions	<b>29 865,88</b>
Réunions et déplacements	<b>93 258,73</b>
Gestion générale	<b>63 545,40</b>
Gestion complexe	<b>25 196,00</b>
Procédures juridiques	<b>57 412,05</b>
Reversements aux structures	<b>109 654,03</b>
Amortissements	<b>3 193,60</b>
Charges financières et exceptionnelles	<b>12 495,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>562 703,38</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>120 413,50</b>

## COMPTE DE GESTION 2009

Les « Cotisations » ont augmenté de 17%. Les autres recettes ont explosé du fait notamment du « Paritarisme de branche ». En effet, nous avons signé un accord dans la branche des bureaux d'études qui permet un financement du paritarisme.

Le paritarisme concernant la formation professionnelle, dont le taux de cotisation est assis d'une certaine manière sur la masse salariale, a augmenté du fait d'un certain regain d'embauches dans nos secteurs.

Les « Cotisations » représentent plus de 43% des recettes hors « Produits exceptionnels » et « Cessions immobilières ». Ces derniers correspondent à la vente de nos locaux du 4<sup>ème</sup> étage. L'augmentation des « Appointements et des charges » est due à l'embauche d'un camarade en cours d'année. La croissance du chiffre « Réunions et déplacements » est liée à notre politique de développement des journées d'études. Une nouveauté dans le poste des dépenses ; les « Honoraires de l'expert-comptable ». Ils sont le résultat de notre obligation de présenter un bilan entreprise chaque année.

**Nous terminons l'année avec un résultat positif de 588 781,37€**

<b>GESTION AU 31/12/2009</b>	
<b>RECETTES</b>	
Cotisations	<b>361 984,45</b>
Autres recettes	<b>832 132,44</b>
- dont paritarisme formation	330 121,10
- dont paritarisme de branche	443 654,10
- dont recettes avocat	15 730,18
- dont publicité	42 627,06
Produits exceptionnels	<b>55 615,45</b>
- dont pdts financiers	8 814,94
- dont dons	4 625,00
- dont pdts gestion courante	42 175,51
Cessions immobilières	<b>191 642,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 374,34</b>
<b>DEPENSES</b>	
Appointements et charges	<b>226 752,23</b>
Communications, publications et subventions	<b>46 495,99</b>
Réunions et déplacements	<b>111 613,84</b>
Gestion générale	<b>88 611,65</b>
Gestion complexe	<b>25 375,00</b>
Procédures juridiques	<b>53 955,47</b>
Honoraires Expert Comptable	<b>10 764,00</b>
Reversements aux structures	<b>241 793,45</b>
Amortissements	<b>5 914,17</b>
Charges financières et exceptionnelles	<b>3 251,77</b>
Valeurs actifs cédés	<b>38 065,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>852 592,97</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2009</b>	<b>588 781,37</b>

## COMPTE DE GESTION 2010

<b>GESTION AU 31/12/2010</b>	
<b>RECETTES</b>	
Cotisations	<b>414 501,38</b>
Autres recettes	<b>805 310,28</b>
- dont paritarisme formation	290 671,48
- dont paritarisme de branche	479 988,80
- dont recettes avocat	13101
- dont publicité	21 549,00
Produits exceptionnels	<b>123 728,12</b>
- dont pdts financiers	38 945,86
- dont dons	432,00
- dont pdts gestion courante	57 102,40
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 539,78</b>
<b>DEPENSES</b>	
Appointements et charges	<b>286 732,51</b>
Communications, publications et subventions	<b>147 616,55</b>
Réunions et déplacements	<b>128 073,00</b>
Gestion générale	<b>78 220,74</b>
Gestion complexe	<b>29 224,00</b>
Procédures juridiques	<b>95 801,50</b>
Honoraires Expert Comptable	<b>29 302,00</b>
Reversements aux structures	<b>190 648,26</b>
Amortissements	<b>7 529,32</b>
Charges financières et exceptionnelles	<b>17 605,42</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 753,30</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2010</b>	<b>332 786,48</b>

Les « Cotisations » continuent leur augmentation d'année en année. La baisse des recettes du « Paritarisme formation » est compensée par une hausse de celui « de branche ». Seule la baisse des recettes publicitaires fait baisser le poste « Autres recettes ». Les « Cotisations » représentent plus de 50% des « Autres recettes ».

Concernant les dépenses, l'augmentation du compte « Réunions et déplacements » et « Communications » répond en tout point au travail que nous voulons faire au regard de notre activité syndicale.

FORM'ACTION et les brochures trimestrielles nous paraissent de ce point de vue des atouts dans notre bataille idéologique. Cette augmentation est aussi liée à l'activité militante déployée pendant la campagne contre la réforme des retraites.

Autres faits marquants, l'augmentation du coût des « Procédures juridiques ». Remarquons que celle-ci est sensible d'année en année.

**Nous terminons l'année avec un résultat positif de 332 786,48€. Le cumul des résultats de ces exercices nous permet d'envisager sérieusement la pérennisation de notre Fédération eu égard aux nouvelles règles liées à la représentativité.**



# BILAN 2009

ACTIFS				PASSIFS	
LIBELLE	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	LIBELLE	
Actif immobilisé	236 525	3 785	232 780	Fonds associatifs	1 467 874
Immobilisations incorporelles				Fons propres	879 093
Concessions, brevets et droits similaires	8 252		8 252	Résultat exercice	588 781
Immobilisations corporelles	228 313	3 785	224 528	<b>Dettes</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>1 603 054</b>		<b>1 603 054</b>	Fiscales et sociales	58 558
Créances	211 624		211 624	Immobilisations	131 768
Valeurs mobilières de placements	662 105		662 105	Autres dettes	177 634
Disponibilités	713 330		713 330	Comptes de régularisation	
Charges constatées d'avance	15 995		15 995	Produits constatés d'avance	367 960
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 839 619</b>		<b>1 835 834</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 835 834</b>

# BILAN 2010

ACTIFS				PASSIFS	
LIBELLE	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	LIBELLE	
Actif immobilisé	249 516	7 529	241 987	Fonds associatifs	1 787 998
Immobilisations incorporelles				Fonds propres	1 486 915
Concessions, brevets et droits similaires	10 598	6 727	3 871	Résultat exercice	301 083
Immobilisations corporelles	4 432	802	3 630	<b>Dettes</b>	
Avances et acomptes	2 958		2 958	Fiscales et sociales	57619
Participation	231 528		231 528	Immobilisations	66134
<b>Actif circulant</b>	<b>1 856 442</b>		<b>1 856 442</b>	Autres dettes	111 563
Avances et acomptes	445		445	Comptes de régularisation	
Clients et comptes rattachés	14 425		14 425	Produits constatés d'avance	180
TVA	1 653		1 653		
Créances	119 839		119 839		
Valeurs mobilières de placements	1 150 495		1 150 495		
Disponibilités	560 320		560 320		
Charges constatées d'avance	9 265		9 265		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 105 958</b>		<b>2 098 429</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 098 429</b>

# Le spectacle

du mercredi 28 septembre 2011

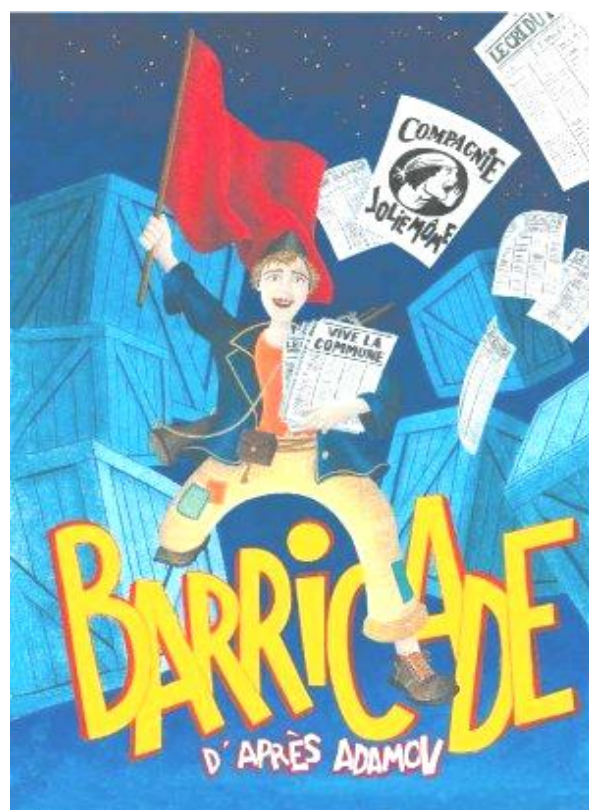


## « BARRICADE »

A l'occasion du 140<sup>ème</sup> anniversaire de la commune de Paris, la Compagnie JOLIE MÔME nous propose le spectacle « BARRICADE », une plongée au cœur d'une révolution.

*BLANQUI* côtoie  
Théophile  
GAUTHIER.

*Anatole France,*  
*Victor HUGO, Jules*  
*VALLES... nous*  
*accompagnerons*  
*toute cette soirée !*



# *1871, le peuple de Paris se soulève et proclame la Commune de Paris :*

Séparation de l'Église et de l'État, suppression de l'armée permanente au profit de l'armée du peuple, école laïque gratuite et obligatoire, coopérative ouvrière, droits des femmes, élus révocables, suppression de Monts-de-Piété, réquisition des logements inoccupés...



*Alors que reste-il  
de notre histoire ?*

*Que reste-il de notre première révolution  
ouvrière ?*

*Le souvenir des 40 000 morts et 30 000 déportés ?  
L'émancipation des femmes ?  
La démocratie authentique ?  
L'autogestion ?  
Le rejet des exclusions et des inégalités ?  
La participation des masses au pouvoir ?  
L'envie de tout recommencer ?*

*Peut-être  
Un peu  
Trop peu  
Très peu  
Si peu  
Pas du tout  
A la folie*





# Projet de déroulement du 9ème Congrès de la Fédération des Sociétés d'Etudes

## LUNDI 26 SEPTEMBRE

9h30-12h : Accueil des délégué-e-s, remise des mandats, accès aux chambres

13h : Déjeuner

14h30 : Débats de la journée :

- Election des membres des commissions
- Informations sur le déroulement, et vote du règlement intérieur du congrès,
- Discours de bienvenue par le secrétaire général de l'UD CGT des Alpes Maritimes,
- Hommage à nos disparus,
- Discours introductif,
- Election du bureau du congrès,
- Introduction sur le texte du rapport d'activité.
- Débat sur le rapport d'activité.

18h30 : Fin de la journée – Réunion des commissions

20h : Dîner



**LE CONGRES SE DEROULERA  
DU LUNDI 26 AU  
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011**

**AU CHÂTEAU D'AGECROFT  
318, RUE DU CAPITAINE  
DE CORVETTE MARCH  
06120 LA NAPOULE  
TÉL: 04.93.93.61.00/FAX: 04.93.93.61.99**

## MARDI 27 SEPTEMBRE

8h-9h15 : Petit déjeuner

9h30 : Débats de la journée :

- Election du bureau du congrès,
- Poursuite des débats,
- Vote du texte du rapport d'activité.

12h30 : Déjeuner

14h : Reprise avec

- Présentation du rapport financier, débat et vote,
- Point d'information sur les obligations financières des syndicats suite à la loi du 20 août 2008,
- Présentation des modifications des statuts,
- Débat et vote sur les modifications des statuts.

18h30 : Fin de la journée

19h : Dîner

20h30 : Inflammable par la Compagnie JOLIE MÔME

## MERCREDI 28 SEPTEMBRE

8h-9h15 : Petit déjeuner

9h30 : Débats de la journée :

- Election du bureau du congrès,
- Présentation et débat du document d'orientation,.

12h30 : Déjeuner

14h30 : Excursion

19h : Dîner

20h30 : Spectacle



## JEUDI 29 SEPTEMBRE

8h-9h15 : Petit déjeuner

9h30 : Débats de la journée :

- Election du bureau du congrès,
- Poursuite du débat sur le document d'orientation.

12h30 : Déjeuner

14h : Reprise des débats

18h30 : Fin de la journée

19h : Apéritif MOJITO

20h : Repas fraternel



## VENDREDI 30 SEPTEMBRE

9h-9h15 : Petit déjeuner

9h30-11h30 :

- Election du bureau du congrès,
- Poursuite des débats et vote du document d'orientation,
- Election et présentation de la commission exécutive,
- Election du bureau : trésorier, secrétaire général,
- Allocution de clôture.

12h : Déjeuner – fin du congrès

# Dans nos branches

## Comptabilité pour les syndicats

La loi du 20 août 2008 impose aux syndicats de tenir une comptabilité en respectant un plan comptable fixé par l'arrêté du 31 décembre 2009. A partir de l'exercice 2012, tous les syndicats devront se préparer à assurer la publicité de leurs comptes annuels.

Si politiquement ces nouvelles obligations convergent avec les démarches de rigueur de gestion des ressources du syndicat et de transparence de leur usage vis-à-vis des syndiqués, pour un très grand nombre de trésoriers de syndicats elles apparaissent aussi comme une contrainte administrative difficile à remplir. Un syndicat doit pouvoir être géré sans professionnel de la comptabilité.

Pour cette raison, la confédération est en train de développer un logiciel de comptabilité simplifié, adapté à la tenue des comptes de la très grande majorité des syndicats. Ce logiciel sera mis gratuitement à la disposition du trésorier de tout syndicat effectuant des règlements à COGETISE, par octroi d'une accréditation individuelle.

Ce logiciel est conçu pour être utilisé sans besoin de connaissances comptables.

Il permettra :

- la publication automatique des comptes annuels sous une forme respectant les normes de l'arrêté de décembre 2009 ainsi que l'anonymat absolu des syndiqués,
- la publication de restitutions en vue de l'approbation des comptes et de l'adoption des budgets par l'instance de direction du syndicat, le congrès ou l'assemblée générale des syndiqués,
- la visualisation d'un livre des recettes-dépenses pour chaque exercice annuel.

Cet outil comptable est destiné aux syndicats dont la nature des dépenses et des recettes n'impose ni certification par un commissaire aux comptes, ni établissement annuel d'un bilan de dettes ou d'engagements. Autrement dit, il s'adresse aux syndicats qui :

- ont moins de 230.000 € de recettes de cotisations nettes (déduction faite des versements à COGETISE) ;
- n'emploient pas de salarié-e-s,
- ne récupèrent pas de TVA,
- ne possèdent pas de biens immobiliers (donnant lieu à amortissement) ni de placements financiers à capital variable (pouvant donner lieu à des provisions pour risques) ;

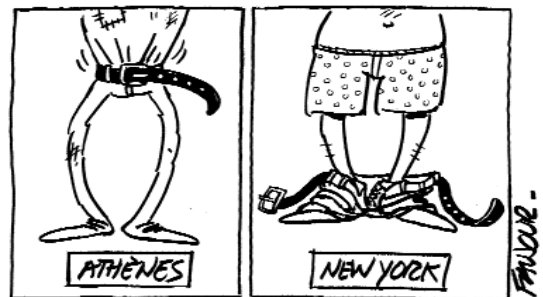
- ne détiennent pas de parts dans une entreprise ou une autre entité économique ;
- ne perçoivent pas de subventions ou de donations les engageant à réaliser une activité spécifiée (la perception de subventions au titre du fonctionnement général de l'organisation n'est pas exclue) ;
- ne sont pas engagés par leurs statuts à des dépenses de solidarité vis-à-vis de leurs adhérents (comme une caisse de grève).

Dès lors qu'un syndicat répond à ces critères – ce qui est le cas de l'immense majorité – il pourra utiliser cet outil de comptabilité simplifiée en ligne, que ses recettes nettes de cotisations soient inférieures ou non au seuil de 2.000 € (à condition qu'elles restent inférieures à 230.000 €). En effet, les comptes seront publiés sur le format exigible jusqu'au seuil de 230.000 €.

Ce logiciel permettra d'assurer une gestion cotisations payées par les syndiqués et simplifiera considérablement la déclaration associée à tout règlement à COGETISE. Dans une deuxième phase, l'encaissement des cotisations des syndiqués pourra être automatisée à partir de la gestion des syndiqués dans le COGITIEL.

Le Comité du plan informatique confédéral prévoit la mise à disposition de ce logiciel de comptabilité simplifiée au début du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2011.

L'IMAGE DU FMI CONTINUE DE SE DÉGRADER...



# Dans nos branches

Compte rendu de la commission paritaire de négociation de la CCN du 16 juin 2011

## Bureaux d'études

### 1. Salaires minima conventionnels pour 2011

Le patronat a argumenté sur le fait que :

- Les prix des prestations continueraient à baisser (argument curieux en ce qui concerne SYNTEC Numérique, puisqu'à leur assemblée générale, le patronat avait laissé entendre qu'il y avait stabilisation),
- La sortie de crise en ce qui concerne prix/volume d'activité, toute activité confondue, ne se faisait que très lentement.

Dans ce cadre, le patronat a proposé pour les ETAM environ 2% d'augmentation et pour les cadres entre 1% et 2%. Les pourcentages d'augmentation seraient décroissants au fur et à mesure de la montée de la crise.

Sur ce dernier point et au niveau du principe, la CGT n'y était pas opposé puisqu'il s'agit de prendre en compte dans la politique d'amélioration du pouvoir d'achat, la structure de la consommation pour les catégories socio-professionnelles de notre branche.

Reste que pour la CGT, la bataille ne se situait pas à ce niveau mais bien dans la réévaluation de la grille des minima conventionnels à partir de deux éléments :

- le 1<sup>er</sup> coefficient de la grille ETAM à 1700 €

- le 1<sup>er</sup> coefficient de la grille IC au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)

Nous restons les seuls à avancer ces propositions, l'ensemble des autres organisations syndicales se battent pour une augmentation en pourcentage de l'ensemble de la grille. La plupart a demandé une augmentation uniforme de la grille de 3%, cette augmentation uniforme de la grille étant principalement défendue par la CFE-CGC. Clientélisme oblige.

Il s'agit donc pour ces organisations de gérer le statut quo en matière salariale, avec pour conséquence :

- Une non prise en compte des besoins et des aspirations des ETAM
- Une parfaite continuité dans le dévoiement du statut cadre

### 2. Négociation seniors

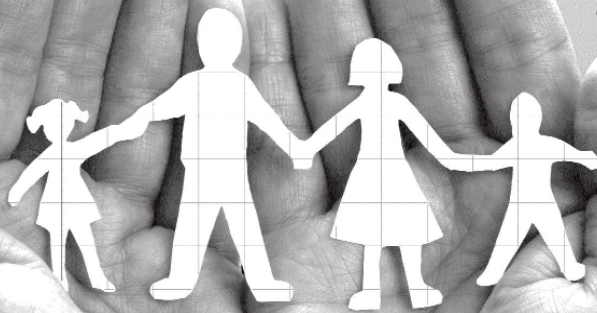
L'ensemble des organisations syndicales de salariés sont appelés à communiquer leur revendications en la matière.

### 3. Egalité professionnelle

Le groupe de travail, auquel la CGT n'assiste pas du fait qu'elle n'est pas signataire de l'accord égalité professionnelle, a fait mettre une sorte de charte en réunion. Nous devons adresser nos remarques pour la prochaine commission paritaire.

**Votre  
avenir  
c'est votre  
confiance  
en nous.**

**Retraite  
Prévoyance  
Dépendance  
Santé**



80, rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
Tél : 01 53 45 10 00  
Em@il : infos@crepa.fr

[www.crepa.fr](http://www.crepa.fr)

Groupe  
**crepa**  
Institution de retraite et de prévoyance  
Depuis 1959